

## RESISTANCE AU FEU DES ELEMENTS DE CONSTRUCTION EXTENSION DE CLASSEMENT

*Etablie conformément à l'arrêté du 21 Avril 1983 du Ministère de l'Intérieur*

### PROCES-VERBAL N° 87. 25590 EXTENSION N° 97/13

**Demandeur : ALDES AERAULIQUE**  
20 boulevard Joliot Curie  
69694 VENISSIEUX CEDEX

**Objet de l'essai** : Caissons avec ventilateurs de VMC

**Objet de l'extension** : Adaptation de moteurs avec alimentation électrique monophasée

- Validité**
- 1° Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence,
  - 2° La durée de validité est celle de son procès-verbal de référence sauf mention contraire portée sur la fiche de reconduction du procès-verbal,
  - 3° Elle est cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même procès-verbal après avis du laboratoire agréé.

Cette extension comprend :  
- 2 pages

Seule la reproduction intégrale du procès-verbal de référence et de cette extension permet une exploitation normale des résultats et la vérification de conformité nécessaire à la validité de l'objet.

### DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

Les appareils VEC 271 A et VEC 271 H sont équipés d'un moteur à alimentation monophasée :

- VEM type K 21 R - 71 - G4
- Puissance : 0,37 kW
- Tension : 230 / 400 V ~ monophasée
- Vitesse nominale moteur : 1500 tr/min
- Vitesse en charge : 805 tr/min à la turbine

Une boîte de raccordement sert à loger le condensateur de 30  $\mu$ F utilisé pour l'alimentation du moteur en tension 230 V ~ monophasée.

L'appareil VEC 271 B est équipé d'un moteur à alimentation monophasée :

- VEM type K PER - 80 - G4
- Puissance : 0,75 kW
- Tension : 230 / 400 V ~ monophasée
- Vitesse nominale moteur : 1500 tr/min
- Vitesse en charge : 966 tr/min à la turbine

Une boîte de raccordement sert à loger les deux condensateurs de 30  $\mu$ F utilisés pour l'alimentation du moteur en tension 230 V ~ monophasée.

### JUSTIFICATION DE L'EXTENSION

Essai n° RS97-128 effectué sur un caisson CVEC 240 H - MONO équipé du moteur objet de l'extension et n'ayant pas généré de désordre pendant la durée de l'essai.

### CLASSEMENTS

La durée de fonctionnement homologuée du procès-verbal de référence n'est pas modifiée.

Fait à Marne-la-Vallée le, 23 octobre 1997

Le responsable adjoint du laboratoire  
"Résistance au feu"



Dominique PARDON

Le Responsable du Laboratoire  
"Résistance au feu"



Ph. BOUGEARD